



Choisir son affectation post 3e et saisir des vœux définitifs

publié le 08/04/2021 - mis à jour le 28/09/2023

Rechercher et demander une formation et un établissement après la 3e

Descriptif :

Suite du calendrier de l'orientation post 3e et présentation du téléservice "affectation lycée"

Sommaire :

- sur le téléservice ORIENTATION : accuser réception de l'avis du conseil de classe, puis à partir du 03/05 effectuer des choix définitifs d'orientation (2e phase)
- sur le téléservice AFFECTATION après la 3e :

Chers parents d'élèves de 3e, vous avez pris connaissance des résultats du conseil de classe du 2e trimestre, vous avez repris rendez-vous avec le/la professeur(e) principal(e) et avec la Psychologue de l'Education nationale pour retravailler vos vœux le cas échéant.

Deux démarches sont désormais à effectuer en parallèle sur votre compte parents (EDUCONNECT ou ATEN) puis sur l'onglet "téléservices" (comme pour la première phase) :

- sur le téléservice ORIENTATION : accuser réception de l'avis du conseil de classe, puis à partir du 03/05 effectuer des choix définitifs d'orientation (2e phase)

 [flyers_orientation](#) (PDF de 1.3 Mo)

[Site de l'Education nationale qui explique les démarches d'orientation](#) 

- sur le téléservice AFFECTATION après la 3e :

 [Guide téléservice Affectation pour les familles](#) (PDF de 2.6 Mo) • consulter les offres de formations accessibles après la classe de 3e et obtenir de l'information sur le contenu de ces formations, les établissements et les procédures d'admission (à partir de début avril)

- saisir et enregistrer les demandes de poursuite d'étude (de mi-mai à fin mai)
-  [Flyers téléservice AFFECTATION lycée](#) (PDF de 891.6 ko) consulter les résultats (fin juin - début juillet)

Ce site vous permet de rechercher des formations et des établissements :

=> <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/> 



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.